

Fiche Tissu économique

Documentation

Mise en ligne le 22/02/2023

© Insee

Historique des mises à jour

22 février 2023 : mise en ligne des données

Source

La source utilisée pour réaliser la fiche est le répertoire des entreprises et établissements (SIRENE) au 31 décembre 2020 pour le fichier des stocks et en 2021 pour le fichier des créations et transferts.

Le champ couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Les activités des organisations associatives ne sont pas reprises ici.

Structure des établissements

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Taille des établissements :

Le nombre d'établissements n'ayant pas de salarié regroupe deux modalités de la variable d'origine du fichier Sirene :

- 00 : Nombre d'établissements dont le nombre de salarié est égal à 0 (établissements ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12)

- NN : Nombre d'établissements non employeurs (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12) ou établissements sans mise à jour d'effectif

Démographie d'établissements

Les créations d'établissements sont les nouveaux établissements de l'année de référence.

On distingue :

la **création** d'établissement dans le cas où il y a mise en œuvre de nouveaux moyens de production, ou dans le cas où il y a reprise de moyens de production existants à condition qu'il n'y ait plus de continuité de plus d'un des trois éléments : l'unité légale de rattachement, le secteur d'activité, la localisation.

le **transfert** d'établissement dans le cas où une entreprise déplace un établissement déjà existant sur un autre site.

Le **taux de création et transfert** est le rapport entre le nombre de créations et de transferts observés au cours d'une année et le nombre d'entreprises actives au 31 décembre de l'année précédente.

Activité des établissements

Les **secteurs d'activité** sont définis à partir de la Nomenclature agrégée NA, 2008.

Les activités Commerce de gros hors automobiles et motocycles et Commerce de détail hors automobiles et motocycles sont inclus dans l'activité Commerce, Transport, Hébergement et Restauration.

Les services aux entreprises sont composés de :

- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien

Les services aux particuliers sont composés de :

- Enseignement, santé et action sociale
- Autres activités de service

Géographie

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) correspondent au décret modificatif n°2015-1138 du 14 septembre 2015.

Le découpage géographique des communes est celui en vigueur au 1er janvier 2022.

Un QPV de Paris, Lyon ou Marseille est comparé à sa commune et non à son arrondissement municipal.

Les indicateurs sur les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernent les groupements de communes à fiscalité propre au 1er janvier 2015 et au 1er janvier 2022.

L'EPCI 2022 de la métropole du Grand Paris est remplacé par ses subdivisions, les Établissements Publics Territoriaux (EPT) et la commune de Paris.

Pour l'ensemble des indicateurs, les QPV sont comparés à leur(s) communes(s) et leur(s) EPCI d'implantation. Si le QPV est sur plusieurs communes et/ou EPCI, les indicateurs sont calculés sur l'ensemble des communes et/ou EPCI. Si une ou plusieurs commune(s) de comparaison (mais pas toutes) ne fait ou ne font pas partie d'un EPCI, les indicateurs EPCI sont calculés en sommant le ou les EPCI et la ou les commune(s) sans EPCI.

En raison de l'évolution de certaines limites territoriales (fusion ou dissolution d'EPCI, création de communes nouvelles), les contours des zones de comparaison communale ou EPCI en dernière géographie peuvent différer de ceux de la fiche de l'année précédente. De même, un même EPCI peut avoir une composition communale différente en 2015 et en 2022.

Les zones ayant subi des modifications sont spécifiées dans la table d'appartenance géographique des QPV.

[Pour accéder à la table d'appartenance géographique 2022](#)

Note de diffusion

Modalités :

0: Aucun problème particulier (mais la donnée peut être blanchie si elle ne respecte pas les règles de secret statistique)

2: Données non diffusées en raison de fusion de communes rendant le géoréférencement impossible

4: Données non diffusées en raison d'une mauvaise qualité de géoréférencement

5: Données non diffusées en raison d'anomalies repérées lors des contrôles de cohérence

Seules les zones dont les données sont diffusables (note 0) sont soumises au secret statistique.

Qualité du géoréférencement

La note de diffusion d'un quartier est égale à 4 quand le quartier contient moins de 90 % d'adresses correctement géoréférencées.

Les adresses correctement géoréférencées correspondent aux adresses géoréférencées de manière « sûre » et à une partie des adresses géoréférencées de manière « probable », dont l'expertise conduite indique une probabilité élevée de bonne localisation dans le QPV.

Précision relative à la qualité du géoréférencement en outre-mer :

En raison d'une qualité de géoréférencement moindre, les données relatives à l'ensemble des QPV du département de Guadeloupe (onglet Ensemble_QPV) n'ont pas pu être diffusées en 2023. En Guadeloupe, seules les données du QPV Chemin Neuf Carénage Darboussier peuvent être diffusées.

Secret statistique

Il n'y a pas de secret statistique concernant le dénombrement d'entreprises ou d'établissements, hormis pour les micro-entrepreneurs qui sont considérés comme des personnes physiques et non comme des personnes morales. Le secret qui leur est appliqué est le suivant : aucune case ne doit contenir moins de 3 micro-entrepreneurs.

Signes conventionnels utilisés (fiches)

s : secret statistique

nd : donnée non diffusable ou non disponible

/// : donnée non calculable

Précautions d'utilisation

Les données fournies sont structurelles. Deux millésimes consécutifs ne doivent pas être utilisés pour mesurer des évolutions au niveau infra-communal. En effet, les évolutions entre deux millésimes ne reflètent pas uniquement l'évolution réelle, elles traduisent aussi les améliorations de géolocalisation des adresses.

D'une manière générale, il est déconseillé de comparer les stocks de deux années consécutives. En effet, une partie des cessations est connue par des enquêtes dont le volume est variable d'une année à l'autre.

Les données pour l'ensemble des QPV incluent les données non diffusées. Pour les micro-entrepreneurs, soumis au secret statistique, les totaux sont arrondis à la dizaine.

Le nombre de créations de micro-entrepreneurs intègre toutes les entreprises immatriculées sous ce régime, qu'elles aient ou non effectivement démarré leur activité, y compris celles à qui ce régime a été refusé après la déclaration de création, sachant qu'environ la moitié d'entre elles n'a pas pris d'activité dans l'année d'inscription.

Depuis le 19 décembre 2014, de nouvelles dispositions définies par la loi Pinel du 18 juin 2014 s'appliquent au régime de l'auto-entrepreneur. En particulier, le terme de micro-entrepreneur se substitue à celui d'auto-entrepreneur.

Format des fichiers csv

Les fichiers csv sont encodés en UTF-8.

Le délimiteur est le point-virgule.

La longueur et le format des variables des fichiers data_....csv sont spécifiés dans les fichiers meta_....csv correspondants.